



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-138

PUBLIÉ LE 8 MARS 2023

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet**

75-2023-03-08-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (2 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-03-08-00001

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

PCRP 6-13

6<sup>ème</sup> arrt : 9 Place Saint Sulpice – 75292 PARIS  
Cedex 06

13<sup>ème</sup> arrt : 101 Rue de Tolbiac – 75630 PARIS  
Cedex 13



Paris, le 08 mars 2023

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine PCRP Paris 6-13

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
Catherine BOURGEOIS	Vincent GIRAUD	Sylvie GUILBERT
Christophe KNOERR	Julien PINEAU	Amélie SERENO

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
Cosette BEGRANGER	Eric DEMADE	Marie-Line GAYRAUD
Stella HENRY	Manon MERAUX	Dominique MIGAZZI
Patricia TRENDIA		

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
Catherine BOURGEOIS	Eric DEMADE	Sylvie GUILBERT
Vincent GIRAUD	Manon MERAUX	Amélie SERENO

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

Signé

Cyril Audras  
Le responsable du pôle de contrôle des revenus et du  
patrimoine 6-13